

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD**

Procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, tenue le mardi 27 août 2024, de 19 h à 20 h 55, au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud, 157, rue Saint-Louis, Montmagny, à laquelle les administrateurs présents forment quorum.

Sont présents :

Mesdames      Roxanne Béland  
                    Brigitte Talbot  
                    Hayette Laouari  
                    Mélanie Pouliot  
                    Sylvie Langlois  
                    Annie Ménard  
                    Catherine Lajoie  
                    Mélanie Desrosiers  
                    Catherine-Jennifer McDonald

Messieurs      Jean-François Anctil  
                    Éric Deschênes  
                    Dany Garant

Sont absentes :

Mesdames      Catherine Lemelin  
                    Sara Mondor

Administrateurs formant quorum

Mme Rachel Bégin, directrice générale  
Mme Dany Grégoire, directrice générale adjointe  
Mme Anne Guichard, secrétaire générale

**1.- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après avoir constaté le quorum, la présidente, Mme Hayette Laouari, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux membres du conseil et aux personnes du public en visioconférence et en présentiel.

**2.- LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est convenu de déplacer le point 4.1 de l'agenda de consentement au point 5.6 des dossiers prioritaires.

Il est aussi convenu d'ajouter un point 7.6 « Complexe sportif et culturel ».

CA-CSSCS-24-08-27-01

**IL EST PROPOSÉ** par monsieur Éric Deschênes et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que modifié.

Adopté.-

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE  
DE SERVICES SCOLAIRE DE LA CÔTE-DU-SUD

Séance ordinaire publique du mardi 27 août 2024, à 19 h  
au centre administratif du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud  
157, rue Saint-Louis Montmagny

ORDRE DU JOUR

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET SUIVI DES QUESTIONS DE LA DERNIÈRE SÉANCE
4. AGENDA DE CONSENTEMENT
  - 4.1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 juin 2024
  - 4.2. Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2024-2025
  - 4.3. Adjudication du contrat de transport scolaire d'un véhicule adapté pour l'année scolaire 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027
5. DOSSIERS PRIORITAIRES
  - 5.1. Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2024-2025
  - 5.2. Amendement des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année scolaire 2024-2025
  - 5.3. Modification au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*
  - 5.4. Modification au *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration*
  - 5.5. Adoption du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud
6. RAPPORT DES COMITÉS
  - 6.1. Comité de gouvernance et d'éthique
  - 6.2. Comité de vérification
  - 6.3. Comité des ressources humaines
  - 6.4. Comité consultatif du transport des élèves
7. INFORMATIONS
  - 7.1. Orientations et priorités pour l'année scolaire 2024-2025
  - 7.2. Protecteur de l'élève
  - 7.3. Planification annuelle des activités du conseil d'administration
  - 7.4. Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du *Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone*
  - 7.5. Appel de candidatures – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie
  - Ajout 7.6. Complexe culturel et sportif
8. SUJETS DIVERS
9. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

---

Adopté.-

### 3.- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

M. Sébastien Morissette, président du comité Action École, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de savoir si le centre de services scolaire a reçu de nouvelles informations quant à l'attribution de sommes pour l'étude d'avant-projet de deux agrandissements pour les écoles primaires de Sainte-Claire et de Saint-Anselme. Mme Rachel Bégin, directrice générale, répond qu'en date d'aujourd'hui, aucune information n'a été reçue. M. Morissette souhaite aussi connaître l'avancement du dépôt de projet de la construction neuve d'une école primaire à Saint-Anselme. Mme Bégin précise qu'aucune réponse n'a été reçue de la part du ministère quant aux différents projets déposés. Mme Bégin réitère son engagement à aviser les municipalités lorsque de nouvelles informations de la part du ministère seront reçues par le centre de services scolaire.

M. François Fournier, parent de l'école Morissette, s'adresse à Mme Hayette Laouari, présidente du conseil d'administration, afin de réaliser une brève mise en contexte concernant l'impact des décisions du conseil d'administration et de l'importance que les parents puissent exprimer leurs craintes et leurs suggestions. En fonction de plusieurs éléments, M. Fournier souhaite proposer deux ajustements au projet de *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* :

- ✓ Que la période de questions soit d'une durée de 30 minutes;
- ✓ Que l'ordre du jours soit disponible plus tôt sur le site Internet du centre de services scolaire.

Mme Rachel Bégin précise que les modifications au règlement seront discutées au point 5.4. Cette dernière précise que la durée de la période de questions demeurera de 30 minutes, une coquille s'étant glissée dans le document. De plus, en raison de la Loi n° 23, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*, l'ordre du jour et les documents pertinents à la tenue des séances du conseil d'administration doivent maintenant être disponibles 7 jours calendaires précédant la date de la séance. Mme Bégin précise alors que l'ordre du jour pourra être consulté sur le site Internet du centre de services scolaire le mardi précédant la séance ordinaire du conseil d'administration.

### 4. AGENDA DE CONSENTEMENT

#### 4.1 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 juin 2024

Ce point est déplacé au point 5.6.

#### 4.2 Entente pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues pour l'année scolaire 2024-2025

**ATTENDU QUE** les parties soit, le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud et Montmagny Air Service inc., ont convenu de renouveler le contrat prenant fin le 30 juin 2024;

**ATTENDU** l'évolution de la clientèle de l'Isle-aux-Grues à desservir;

**ATTENDU QUE** le montant total du contrat est calculé en fonction du nombre de vols et du prix plancher selon l'avion requis, pour un maximum de 4 vols par jour, pour 180 jours de classe;

**ATTENDU QUE** le nombre de vols pourra être ajusté, au besoin, en fonction de la clientèle;

**ATTENDU** la volonté mutuelle des parties pour la reconduction du contrat selon les mêmes modalités;

**ATTENDU** l'information partagée lors de la rencontre du comité consultatif du transport du 11 juin 2024;

**ATTENDU** l'article 71 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*.

CA-CSSCS-24-08-27-02

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte le contrat pour la desserte aérienne pour les élèves de l'Isle-aux-Grues au montant de 107 741,84 \$ [incluant la récupération des taxes] pour l'année scolaire 2024-2025;

**QU'À** l'expiration de la première période, soit l'année scolaire 2024-2025, le contrat peut être renouvelé par tacite reconduction pour une (1) autre période, soit pour l'année scolaire 2025-2026;

**QUE** la directrice générale, madame Rachel Bégin, soit autorisée à signer le contrat de transport scolaire.

Adopté.-

#### **4.3 Adjudication du contrat de transport scolaire d'un véhicule adapté pour l'année scolaire 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027**

**ATTENDU** l'article 291 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant qu'un centre de services scolaire peut, avec l'autorisation du ministre de l'Éducation du Québec, organiser le transport de tous ou d'une partie de ses élèves;

**ATTENDU** l'article 71 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** l'évolution des besoins en transport particulier et adapté dans Bellechasse;

**ATTENDU QUE** le véhicule adapté remplacera le minibus jusqu'alors utilisé dans le cadre des contrats réguliers et qu'une lettre de retrait au devis a été acheminée à Autobus Fournier inc.;

**ATTENDU QUE** le devis préparé par le Service du transport scolaire fait partie intégrante de ce contrat;

**ATTENDU** la recommandation du comité consultatif du transport scolaire du 11 juin 2024.

CA-CSSCS-24-08-27-03

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud accepte l'entente intervenue entre l'entreprise Autobus Fournier inc. et le Service du transport quant au contrat de transport scolaire pour une période de 3 ans, soit 2024-2025, 2025-2026 et 2026-2027, au montant de 66 232,22 \$ (avant taxes);

**QUE** le contrat expire à la fin de la troisième année, soit le 30 juin 2027, à moins de circonstances exceptionnelles prévues au contrat;

**QUE** la directrice générale, Mme Rachel Bégin, soit autorisée à signer le contrat de transport scolaire.

Adopté.-

## 5. DOSSIERS PRIORITAIRES

### 5.1 Nomination des administrateurs aux divers comités pour l'année scolaire 2024-2025

La secrétaire générale, Mme Anne Guichard, présente le contexte de cette résolution et invite les membres à mentionner leur intérêt afin de faire partie d'un comité.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** l'article 193.1 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit instituer un comité de gouvernance et d'éthique, un comité de vérification et un comité des ressources humaines et peut également instituer tout autre comité pour l'assister dans l'exercice de ses fonctions ou pour l'étude de questions particulières;

**ATTENDU** l'article 188 de la *Loi sur l'instruction publique* indiquant qu'un centre de services scolaire qui organise le transport des élèves doit instituer un comité consultatif de transport dont la composition, le fonctionnement et les fonctions doivent être conformes au règlement du gouvernement;

**ATTENDU** le *Règlement sur le transport des élèves* qui précise la présence de deux membres administrateurs au sein du comité consultatif de transport des élèves;

**ATTENDU** les délibérations des membres du conseil d'administration.

CA-CSSCS-24-08-27-04

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Dany Garant et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud procède, pour l'année scolaire 2024-2025, à la nomination des administrateurs aux divers comités, selon ce qui suit :

<b>Comité de vérification (3 administrateurs dont la présidente qui est désignée d'office)</b>	
	<b>2024-2025</b>
Administratrice (présidente du CA)	Laouari, Hayette
Administrateur(trice)	Lajoie, Catherine
Administrateur(trice)	Garant, Dany
Directrice du Service des ressources financières	Ménard, Annie
Directrice générale	Bégin, Rachel

<b>Comité des ressources humaines (3 administrateurs)</b>	
	<b>2024-2025</b>
Administrateur(trice)	Lajoie, Catherine
Administrateur(trice)	Desrosiers, Mélanie
Administrateur(trice)	McDonald, Catherine
Direction du Service des ressources humaines	(À venir)
Directrice générale	Bégin, Rachel
<b>Comité de gouvernance et d'éthique (3 administrateurs)</b>	
	<b>2024-2025</b>
Administrateur(trice)	Anctil, Jean-François
Administrateur(trice)	Garant, Dany
Administrateur(trice)	Deschênes, Éric
Directrice générale	Bégin, Rachel
Secrétaire générale	Guichard, Anne
<b>Comité consultatif du transport des élèves (2 administrateurs)</b>	
	<b>2024-2025</b>
Administrateur(trice)	Mondor, Sara
Administrateur(trice)	Talbot, Brigitte
Représentant(e) du comité de parents	Ouellet, Aimie
Direction du primaire	Fillion, Stéphanie
Directrice générale adjointe	Grégoire, Dany
Coordonnateur Service du transport	Guay, Alexandre

Adopté.-

## **5.2 Amendement des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année scolaire 2024-2025**

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** la résolution CA-CSSCS-24-06-25-04 approuvant la liste des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année 2024-2025;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation du Québec a transmis les paramètres budgétaires initiaux 2024-2025 aux organismes scolaires le 6 août 2024;

**ATTENDU QUE** la somme accordée au Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud a été substantiellement bonifiée;

**ATTENDU QUE** le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud recevra une allocation totale de 7 415 917,00 \$ dans le cadre de la sous-mesure 50621 – Maintien des bâtiments plutôt que 2 674 459,00 \$ tel qu'annoncé lors de la publication des paramètres budgétaires de consultation;

**ATTENDU QUE** l'allocation de 2 001 842,00 \$ consentie dans le cadre de la sous-mesure 50622 – Résorption du déficit de maintien n'a pas été modifiée;

**ATTENDU QUE** l'allocation de 251 156,00 \$ consentie dans le cadre de la sous-mesure 50627 – Travaux prioritaires en maintien d'actifs contribuant à assurer la santé et la sécurité des personnes ou l'intégrité du bâtiment ou du service n'a pas été modifiée;

**ATTENDU QUE** le centre de services scolaire possède toujours une somme résiduelle de 6 024 856,00 \$ provenant des années antérieures 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021;

**ATTENDU** la possibilité pour le centre de services scolaire de réaliser un plus grand nombre de travaux de maintien d'actifs immobiliers à l'été 2025;

**ATTENDU QUE** le ministère de l'Éducation doit procéder à la validation administrative des projets qui seront réalisés dans nos établissements avec les sous-mesures 50621, 50622 et 50627;

**ATTENDU** la liste des projets amendée annexée à la présente résolution;

**ATTENDU QU'**il est de la responsabilité du conseil d'administration d'approuver annuellement la liste des projets à caractère physique en vertu de l'article 176 du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*.

CA-CSSCS-24-08-27-05

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la liste des projets amendée annexée à la présente résolution soit approuvée par le conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud;

**QUE** les membres du conseil d'administration autorisent le directeur du Service des ressources matérielles, monsieur Juan Mercier-Bélangier, ainsi que la coordonnatrice du Service des ressources matérielles, madame Johannie Bélangier, à assurer la réalisation et le suivi des projets auprès du ministère de l'Éducation du Québec;

**QUE** la résolution n° CA-CSSCS-24-06-25-04 *Approbation des projets de travaux de maintien d'actifs immobiliers pour l'année scolaire 2024-2025* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

**QUE** la liste des projets amendée fasse partie intégrante de la présente résolution comme si elle y était citée au long.

Adopté.-

### 5.3 **Modification au Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud**

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en raison de la *Loi n° 23*, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

**ATTENDU QUE** l'article 174 de la *Loi sur l'instruction publique* accorde au conseil d'administration le pouvoir de déléguer certaines de ses fonctions et certains de ses pouvoirs;

**ATTENDU** la révision du *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

CA-CSSCS-24-08-27-06

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Catherine Lajoie et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration adoptent le projet de *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* et que copie du document officiel soit remise à tous les membres du conseil d'administration;

**QUE** la résolution n° CA-CSSCS-20-11-24-05 *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

**QUE** le document *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* fasse partie de la présente résolution comme s'il était cité tout au long.

Adopté.-

#### 5.4 **Modification au Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration**

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, et Mme Anne Guichard, secrétaire générale, présentent le contexte de cette résolution.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU** les modifications apportées à la *Loi sur l'instruction publique* en raison de la *Loi n° 23*, loi modifiant principalement la *Loi sur l'instruction publique* et édictant la *Loi sur l'Institut national d'excellence en éducation*;

**ATTENDU** l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* qui indique que le conseil d'administration du centre de services scolaire doit, par règlement, fixer ses règles de fonctionnement;

**ATTENDU** la révision du *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*;

**ATTENDU** l'article 394 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce règlement entrera en vigueur le jour de la publication d'un avis public de son adoption.

CA-CSSCS-24-08-27-07

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Brigitte Talbot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** les membres du conseil d'administration adoptent le projet de *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* et que copie du document officiel soit remise à tous les membres du conseil d'administration;

**QUE** la résolution CA-CSSCS-22-08-23-03 *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* soit abrogée et que mention en soit faite au livre des délibérations;

**QUE** le *Règlement relatif aux règles de fonctionnement du conseil d'administration du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud* fasse partie de la présente résolution comme s'il y était cité tout au long.

Adopté.-

#### 5.5 **Adoption du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud**

La directrice du Service des ressources financières, Mme Annie Ménard, présente le contexte de cette résolution et effectue une présentation du budget 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud.

La présidente du comité de vérification, Mme Catherine Lajoie, indique que le comité recommande d'adopter le budget 2024-2025 du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud tel que déposé.

La présidente, Mme Hayette Laouari, présente ce projet de résolution.

**ATTENDU QUE**, conformément à la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3), le Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud doit adopter et transmettre au ministre de l'Éducation son budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette pour l'année scolaire 2024-2025;

**ATTENDU QUE** ce budget prévoit un déficit d'exercice de (1 251 437) \$ et que ce montant est inférieur à la limite d'appropriation de l'excédent accumulé représentant 15 % de l'excédent accumulé au 30 juin 2023, exclusion faite de la valeur comptable nette des terrains et du montant des provisions relatives aux offres salariales net des subventions anticipées pour ces offres;

**ATTENDU QUE** le produit de la taxe scolaire au montant de 6 501 564 \$ a été établi en prenant en considération :

- ✓ une évaluation uniformisée ajustée des immeubles imposables de 25 000 \$ et moins au montant de 79 030 226 \$ et,
- ✓ un nombre de 43 658 immeubles imposables de plus de 25 000 \$,
- ✓ le taux de 0,09152 \$ du 100 \$ d'évaluation fixé par le ministre pour la taxe scolaire 2024-2025.

CA-CSSCS-24-08-27-08

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** le budget de fonctionnement, d'investissement et du service de la dette prévoyant des revenus de 173 104 518 \$ et des dépenses de 174 355 955 \$ soit adopté et transmis au ministre de l'Éducation.

Adopté.-

**5.6 Lecture et approbation du procès-verbal la séance ordinaire publique du conseil d'administration du mardi 25 juin 2024**

Une modification a été apportée au procès-verbal.

La directrice générale, Mme Rachel Bégin, présente la modification.

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 170 de la *Loi sur l'instruction publique*, le conseil d'administration peut, par résolution, dispenser la secrétaire générale de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six (6) heures avant le début de la séance où il est approuvé.

CA-CSSCS-24-08-27-09

En conséquence, **IL EST PROPOSÉ** par madame Mélanie Pouliot et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 juin 2024;

**QUE** le procès-verbal de la séance ordinaire publique du mardi 25 juin 2024 soit approuvé tel que modifié.

Approuvé.

**6. RAPPORT DES COMITÉS**

**6.1 Comité de gouvernance et d'éthique**

M. Jean-François Anctil indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**6.2 Comité de vérification**

Mme Catherine Lajoie mentionne que les membres se sont réunis le 26 août dernier afin de discuter du budget.

**6.3 Comité des ressources humaines**

Mme Mélanie Desrosiers indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**6.4 Comité consultatif du transport**

Mme Brigitte Talbot indique qu'il n'y a pas eu de rencontre depuis la dernière séance du conseil d'administration.

**7. INFORMATIONS**

**7.1 Orientations et priorités pour l'année scolaire 2024-2025**

Mme Rachel Bégin, directrice générale, informe les membres du conseil d'administration des orientations et des priorités pour l'année scolaire 2024-2025 lors d'une courte présentation.

**7.2 Protecteur de l'élève**

Mme Anne Guichard, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration que le rapport annuel sera déposé à la séance ordinaire du mois de septembre. De plus, elle effectue une brève description des changements à la loi depuis l'entrée en vigueur de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*.

**7.3 Planification annuelle des activités du conseil d'administration**

Mme Anne Guichard, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration que le document Planification annuelle des activités du conseil d'administration sera déposé à la séance ordinaire de septembre en raison de la modification au *Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs du Centre de services scolaire de la Côte-du-Sud*.

**7.4 Déclaration annuelle des membres du conseil d'administration au regard de l'article 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone**

Mme Anne Guichard, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration qu'ils doivent remplir leur déclaration avant le 30 septembre prochain.

**7.5 Appel de candidatures – Comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie**

Mme Anne Guichard, secrétaire générale, informe les membres du conseil d'administration que le centre de services scolaire recherche actuellement un membre afin de combler le poste #1 de son comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie. Les membres du conseil d'administration recevront une recommandation du comité de sélection en septembre.

**7.6 Complexe sportif et culturel**

Mme Rachel Bégin, directrice générale, fait un retour sur l'annonce médiatique concernant le Complexe sportif et culturel aux membres du conseil d'administration. Elle tiendra ces derniers informés de l'évolution du projet.

**8. SUJETS DIVERS**

Aucun sujet divers.

**9.- AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE**

CA-CSSCS-24-08-27-10

**II EST PROPOSÉ** par madame Roxanne Béland et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

**QUE** la séance soit levée à 20 h 55.

\_\_\_\_\_  
Mme Hayette Laouari, présidente

\_\_\_\_\_  
Mme Anne Guichard, secrétaire générale

